

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE ORDINAIRE**

**1^{ER} JUIN 2026
20 H**

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 1^{er} juin 2026, à 20 h, à la Maison Saint-Louis située au 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Frederick Groulx, Marc-André Savaria, Geneviève Labrecque, Carine Durocher, Caroline Charland, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Dampousse.

Sont également présents : M. Pierre-Guy Dallaire, *directeur général par intérim*
Mme Mylène Rioux, *directrice adjointe des Services juridiques et greffière*

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Demande d'information quant au montant prévu annuellement pour la mesure d'aide par le financement de travaux de mise aux normes d'installations septiques;
- Demande de précision quant à la notion d'activités récréatives de type intensif visées par le règlement numéro 706-18 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 706 afin d'inclure les activités récréatives de type intensif à la liste des fonctions complémentaires de l'affectation « Agricole – industrielle » sur le lot 6 224 271 du cadastre officiel du Québec;
- Demande d'information quant au premier projet de P.P.C.M.O.I. n° 2026-038 visant à permettre la construction d'un bâtiment principal, son occupation et l'aménagement du terrain situé au 1407, boulevard Lionel-Boulet;
- Demande de précision concernant les milieux hydriques visés par le règlement 707-163 modifiant le règlement de zonage 707 afin de mettre à jour certaines normes applicables aux milieux hydriques sur l'ensemble du territoire de la Ville, conformément au Règlement sur l'encadrement d'activités sous la responsabilité des municipalités réalisées dans des milieux hydriques et des ouvrages de protection contre les inondations.

Fin de la première période de questions.

DÉPÔTS

Dépôt – Mouvement de personnel

La greffière prend acte du dépôt du *Rapport de mouvement de personnel – Embauches du personnel* numéro MP-2026-06 préparé par le Service des ressources humaines en date du 22 mai 2026.

Dépôt – Rapport du vérificateur

La greffière prend acte du dépôt du rapport du vérificateur pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025.

Dépôt – Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier au 31 décembre 2025

La greffière prend acte du dépôt par monsieur le maire Martin Damphousse du rapport des faits saillants du rapport financier au 31 décembre 2025.

Dépôt – Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement 1008 décrétant une mesure d'aide par le financement de travaux de mise aux normes d'installations septiques et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 80 000 \$ pour en acquitter le coût

La greffière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement 1008 décrétant une mesure d'aide par le financement de travaux de mise aux normes d'installations septiques et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 80 000 \$ pour en acquitter le coût.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

**2026-167 Approbation du procès-verbal
Séance ordinaire 4 mai 2026**

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2026, tel que présenté par le directeur des Services juridiques et greffier adjoint.

ADOPTÉE.

2026-168 Approbation des comptes – Mai 2026

IL est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER la liste des comptes à payer, soit 2 478 788,65 \$ au fonds d'administration, 50 625,79 \$ au fonds des dépenses en immobilisations, pour un total de 2 529 414,44 \$, préparée et déposée par la directrice du Service des finances et trésorière pour le mois de mai 2026.

Certificat de la trésorière numéro 4103

ADOPTÉE.

2026-169 Demande d'autorisation de transferts budgétaires pour 2026

CONSIDÉRANT que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Caroline Charland
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER des transferts budgétaires pour l'année 2026 de 137 541 \$ au fonds d'administration conformément aux documents déposés par la directrice du Service des finances et trésorière en date du 27 mai 2026 et joints à la présente.

ADOPTÉE.

RÈGLEMENTS

A-2026-26 Avis de motion – Règlement numéro 706-18 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 706 afin d'inclure les activités récréatives de type intensif à la liste des fonctions complémentaires de l'affectation « Agricole – industrielle » sur le lot 6 224 271 du cadastre officiel du Québec

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Frederick Groulx

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera soumis pour adoption le règlement numéro 706-18 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 706 afin d'inclure les activités récréatives de type intensif à la liste des fonctions complémentaires de l'affectation « Agricole – industrielle » sur le lot 6 224 271 du cadastre officiel du Québec.

Ledit membre du conseil présente le projet de règlement visé.

2026-170 Adoption d'un projet de règlement – Règlement numéro 706-18 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 706 afin d'inclure les activités récréatives de type intensif à la liste des fonctions complémentaires de l'affectation « Agricole – industrielle » sur le lot 6 224 271 du cadastre officiel du Québec

IL est proposé par monsieur le conseiller Frederick Groulx
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le projet de règlement numéro 706-18 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 706 afin d'inclure les activités récréatives de type intensif à la liste des fonctions complémentaires de l'affectation « Agricole – industrielle » sur le lot 6 224 271 du cadastre officiel du Québec.

ADOPTÉE.

A-2026-27 Avis de motion – Règlement numéro 709-12 modifiant le règlement de construction numéro 709 afin de modifier les normes sur les voies d'accès prioritaires

Avis de motion est donné par madame la conseillère Geneviève Labrecque

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera

soumis pour adoption le règlement numéro 709-12 modifiant le règlement de construction numéro 709 afin de modifier les normes sur les voies d'accès prioritaires.

2026-171 Adoption d'un projet de règlement – Règlement numéro 709-12 modifiant le règlement de construction numéro 709 afin de modifier les normes sur les voies d'accès prioritaires

IL est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le projet de règlement numéro 709-12 modifiant le règlement de construction numéro 709 afin de modifier les normes sur les voies d'accès prioritaires.

ADOPTÉE.

2026-172 Adoption – Règlement 631-59 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville afin d'apporter des modifications aux annexes F et J relativement au retrait des tarifs du Complexe aquatique, à l'ajout de frais pour la réservation des terrains de pétanque, à la modification des montants applicables aux certificats d'autorisation pour les enseignes permanentes et aux frais liés au permis de colportage

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 4 mai 2026;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du règlement dans les délais requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Caroline Charland
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement 631-59 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville afin d'apporter des modifications aux annexes F et J relativement au retrait des tarifs du Complexe aquatique, à l'ajout de frais pour la réservation des terrains de pétanque, à la modification des montants applicables aux certificats d'autorisation pour les enseignes permanentes et aux frais liés au permis de colportage.

ADOPTÉE.

2026-173 Adoption finale – Règlement 707-163 modifiant le règlement de zonage 707 afin de mettre à jour certaines normes applicables aux milieux hydriques sur l'ensemble du territoire de la Ville, conformément au *Règlement sur l'encadrement d'activités sous la responsabilité des municipalités réalisées dans des milieux hydriques et des ouvrages de protection contre les inondations*

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 4 mai 2026;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 25 mai 2026;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le Règlement 707-163 modifiant le règlement de zonage 707 afin de mettre à jour certaines normes applicables aux milieux hydriques sur l'ensemble du territoire de la Ville, conformément au *Règlement sur l'encadrement d'activités sous la responsabilité des municipalités réalisées dans des milieux hydriques et des ouvrages de protection contre les inondations*.

ADOPTÉE.

2026-174

Adoption finale – Règlement 707-164 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'y apporter diverses corrections, modifications, ajouts et précisions d'ordre général, technique ou administratif, dans le but d'en faciliter la compréhension et l'application, et ce, sur l'ensemble du territoire de la Ville

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et que le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 13 avril 2026;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 27 avril 2026;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville en date du 5 mai 2026 invitant tout intéressé à transmettre, au plus tard le 13 mai 2026 une demande afin que le projet soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande n'a été reçue dans les délais légaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Frederick Groulx

APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement 707-164 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'y apporter diverses corrections, modifications, ajouts et précisions d'ordre général, technique ou administratif, dans le but d'en faciliter la compréhension et l'application, et ce, sur l'ensemble du territoire de la Ville.

ADOPTÉE.

2026-175

Adoption finale – Règlement 707-165 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'autoriser l'utilisation de conteneurs à titre de bâtiment accessoire, ainsi qu'à des fins d'entreposage ou de tri des déchets, pour un usage de la sous-classe I2-02 Services d'assainissement et autres services de gestion des déchets, dans la zone I-231

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 4 mai 2026;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 25 mai 2026;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par monsieur le conseiller Frederick Groulx

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement 707-165 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'autoriser l'utilisation de conteneurs à titre de bâtiment accessoire, ainsi qu'à des fins d'entreposage ou de tri des déchets, pour un usage de la sous-classe I2-02 Services d'assainissement et autres services de gestion des déchets, dans la zone I-231.

ADOPTÉE.

2026-176

Adoption finale – Règlement 711-15 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 711 afin de préciser les pénalités relatives à l'abattage des arbres, d'encadrer les travaux relatifs aux drains de fondation et des travaux effectués dans un milieu hydrique et d'ajuster la durée de certains certificats d'autorisation

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 4 mai 2026;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 25 mai 2026;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais requis;

CONSIDÉRANT que des changements ont été apportés au projet de règlement et qu'ils ne sont pas de nature à changer l'objet du projet de règlement déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent

APPUYÉ par madame la conseillère Caroline Charland

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement numéro 711-15 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 711 afin de préciser les pénalités relatives à l'abattage des arbres, d'encadrer les travaux relatifs aux drains de fondation et des travaux effectués dans un milieu hydrique et d'ajuster la durée de certains certificats d'autorisation.

ADOPTÉE.

2026-177 Adoption – Règlement 1000 relatif à l'utilisation des espaces publics et aux tournages cinématographiques et publicitaires

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 4 mai 2026;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du règlement dans les délais requis;

CONSIDÉRANT que des changements ont été apportés au projet de règlement et qu'ils ne sont pas de nature à changer l'objet du projet de règlement déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement 1000 relatif à l'utilisation des espaces publics et aux tournages cinématographiques et publicitaires.

ADOPTÉE.

2026-178 Adoption – Règlement 1009 relatif au colportage

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 4 mai 2026;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du règlement dans les délais requis;

CONSIDÉRANT que des changements ont été apportés au projet de règlement et qu'ils ne sont pas de nature à changer l'objet du projet de règlement déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Caroline Charland
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement 1009 relatif au colportage.

ADOPTÉE.

2026-179 Adoption – Règlement 1010 décrétant des travaux de reconstruction de la rue des Tilleuls et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 1 335 000 \$ pour en acquitter le coût

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 4 mai 2026;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du règlement dans les délais requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement 1010 décrétant des travaux de reconstruction de la rue des Tilleuls et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 1 335 000 \$ pour en acquitter le coût.

ADOPTÉE.

2026-180

Adoption second projet – P.P.C.M.O.I. n° 2026-021
Permettre l'usage « C1-01-05 Bar laitier » comme usage principal
217-219, rue Sainte-Anne
M. Cornet

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (ci-après nommé « P.P.C.M.O.I. ») présentée par le requérant afin de permettre l'ajout de l'usage « C1-01-05 Bar laitier » comme usage principal au 217-219, rue Sainte-Anne;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2026-030 du 14 avril 2026, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT le premier projet de résolution 2026-145 adopté lors de la séance ordinaire du 4 mai 2026;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 25 mai 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher

APPUYÉ par monsieur le conseiller Frederick Groulx

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le second projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble n° 2026-021 afin de permettre l'usage « C1-01-05 Bar laitier » comme usage principal, situé au 217-219, rue Sainte-Anne.

ADOPTÉE.

2026-181

Adoption premier projet – P.P.C.M.O.I. n° 2026-038
Permettre la construction d'un bâtiment principal, son occupation et l'aménagement du terrain
1407, boulevard Lionel-Boulet

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (ci-après nommé « P.P.C.M.O.I. ») présentée par le requérant afin de permettre la construction d'un bâtiment principal, son occupation et l'aménagement du terrain en construisant un centre régional de pickleball;

CONSIDÉRANT que la demande vise à autoriser le projet dont l'usage principal projeté est classé parmi les « activités récréatives de type intensif » alors que cet usage n'est pas permis dans l'affectation « agricole – industrielle » tel que spécifié au règlement 706 relatif au plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la demande vise à autoriser le projet malgré les articles suivants du règlement de zonage numéro 707 :

- Exercer l'usage principal « C4-02-09 – centre sportif, piscine ou gymnase » malgré l'interdiction à la grille des usages et normes I-207;

- Exercer les usages additionnels « C1-06-05 – vente au détail d’Articles de sport », « C3-01-01 – restaurant » et « C10-01-01 – bar » malgré l’interdiction à l’article 222;
- Autoriser la construction d’un bâtiment principal à 13 mètres de la ligne avant du terrain alors que la marge avant minimale est fixée à 15 mètres à la grille des usages et normes I-207;
- Autoriser l’absence d’îlots de verdure dans l’aire de stationnement malgré l’article 196;
- Autoriser l’aménagement d’une aire de stationnement recouverte d’asphalte comprenant un indice de canopée de 30 % malgré l’indice minimal fixé à 40 % à l’article 196;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de la résolution CCU-2026-052 du 19 mai 2026, le comité consultatif d’urbanisme recommande d’autoriser ladite demande, sous conditions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Frederick Groulx
 APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
 ET résolu à l’unanimité des conseillers présents

D’AUTORISER la demande de projet particulier de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble n° 2026-038 afin de permettre la construction d’un bâtiment principal, son occupation et l’aménagement du terrain, situé au 1407, boulevard Lionel-Boulet, dans la zone I-207, le tout selon les plans concepts déposés par le requérant et datés du 1^{er} mai 2026, version 3;

D’EXIGER le respect des conditions suivantes :

- Compenser une canopée inférieure au 40 % par la plantation d’arbres dans la bande riveraine;
- Minimiser l’impact de masse et la monotonie du mur latéral droit par l’insertion de sections de panneaux verticaux rappelant l’architecture de la façade latérale gauche;
- Approuver par la MRC de Marguerite-D’Youville l’adoption d’un règlement modifiant le règlement 706 relatif au plan d’urbanisme afin d’inclure l’usage « activité récréatives de type intensif » dans l’affectation « agricole – industrielle ».

ADOPTÉE.

2026-182

Certificat d’autorisation P.I.I.A. n° 2026-050
Permettre la construction d’un bâtiment principal, son occupation et l’aménagement d’un terrain
1407, boulevard Lionel-Boulet

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre la construction d’un bâtiment principal, son occupation et l’aménagement d’un terrain située au 1407, boulevard Lionel-Boulet;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2026-053 du comité consultatif d’urbanisme datée du 19 mai 2026 recommandant au conseil d’autoriser la demande, sous conditions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Frederick Groulx

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2026-050 afin de permettre la construction d'un bâtiment principal, son occupation et l'aménagement d'un terrain, située au 1407, boulevard Lionel-Boulet, dans la zone I-207, le tout, selon le plan déposé par le requérant et daté du 1^{er} mai 2026, version 3, conditionnellement au respect des conditions suivantes :

- Compenser une canopée inférieure à 40 % exigé par une plantation d'arbres dans la bande riveraine;
- Minimiser l'impact de masse et la monotonie du mur latéral droit, l'insertion de sections de panneaux verticaux rappelant l'architecture de la façade latérale gauche;
- Approuver par la MRC de Marguerite-D'Youville le P.P.C.M.O.I. 2026-038 directement lié à la présente demande.

ADOPTÉE.

2026-183

Adoption premier projet – P.P.C.M.O.I. n° 2026-048

Permettre la modification d'une aire de stationnement

568, boulevard Lionel-Boulet

Groupe Nadon

CONSIDÉRANT qu'un plan d'aménagement a déjà été adopté par le conseil municipal par le biais du P.P.C.M.O.I. n° 2022-121, mais que les travaux n'ont jamais été réalisés;

CONSIDÉRANT que la configuration du stationnement doit être modifiée afin de permettre des manœuvres sécuritaires aux véhicules de livraison;

CONSIDÉRANT la nouvelle demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (ci-après nommé « P.P.C.M.O.I. ») présentée par le requérant afin de permettre la modification d'une aire de stationnement en remplaçant le plan d'aménagement d'une aire de stationnement ainsi que l'aménagement d'une allée de circulation d'une largeur de 15,3 mètres, alors que le règlement de zonage prévoit une allée de circulation à double sens d'une largeur de 12 mètres maximum;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2026-042 du 5 mai 2026, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble n° 2026-048 afin de permettre la modification d'une aire de stationnement, située au 568, boulevard Lionel-Boulet en remplaçant le plan d'aménagement d'une aire de stationnement ainsi que l'aménagement d'une allée de circulation d'une largeur de 15,3 mètres, dans la zone C-209, le tout selon les plans concepts déposés par le requérant et datés du 14 avril 2026, version 2.

ADOPTÉE.

2026-184

Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2026-049
Permettre la modification d'une aire de stationnement
568, boulevard Lionel-Boulet
Groupe Nadon

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre la modification d'une aire de stationnement située au 568, boulevard Lionel-Boulet en remplaçant le plan d'aménagement et en aménageant une allée de circulation d'une longueur de 153 mètres;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2026-047 du comité consultatif d'urbanisme datée du 5 mai 2026 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2026-049 afin de permettre la modification d'une aire de stationnement, située au 568, boulevard Lionel-Boulet, en remplaçant le plan d'aménagement en aménageant une allée de circulation d'une longueur de 153 mètres, dans la zone C-209, le tout, selon les plans déposés par le requérant et datés du 14 avril 2026, version 2.

ADOPTÉE.

2026-185

Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2025-016
Permettre la modification d'un bâtiment principal résidentiel
13, rue Saint-Joseph

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre la modification d'un bâtiment principal résidentiel situé au 13, rue Saint-Joseph par le remplacement du revêtement extérieur et par la correction de la défaillance en matière de protection contre les incendies;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2026-043 du comité consultatif d'urbanisme datée du 5 mai 2026 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2025-016 afin de permettre la modification d'un bâtiment principal résidentiel, situé au 13, rue Saint-Joseph par le remplacement du revêtement extérieur et par la correction de la défaillance en matière de protection contre les incendies, dans la zone H-639, le tout, selon les plans déposés par les requérants et datés du 20 avril 2025, version 4.

ADOPTÉE.

2026-186

Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2025-028
Permettre la modification d'un bâtiment principal résidentiel
15, rue Saint-Joseph

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre la modification d'un bâtiment principal résidentiel situé au 15, rue Saint-Joseph par le

remplacement du revêtement extérieur et de la toiture ainsi que par la correction de défaillances en matière de protection contre les incendies;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2026-044 du comité consultatif d'urbanisme datée du 5 mai 2026 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher

APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2025-028 afin de permettre la modification d'un bâtiment principal résidentiel, situé au 15, rue Saint-Joseph par le remplacement du revêtement extérieur et de la toiture ainsi que par la correction de défaillances en matière de protection contre les incendies, dans la zone H-639, le tout, selon les plans déposés par les requérants et datés du 20 avril 2026, version 4.

ADOPTÉE.

2026-187

Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2026-036

**Permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal résidentiel
2597, boulevard René-Gaultier**

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal résidentiel situé au 2597, boulevard René-Gaultier en aménageant une unité d'habitation accessoire;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2026-048 du comité consultatif d'urbanisme datée du 5 mai 2026 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Caroline Charland
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2026-036 afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal résidentiel, situé au 2597, boulevard René-Gaultier, en aménageant une unité d'habitation accessoire, dans la zone H-436, le tout, selon les plans déposés par le requérant et datés du 22 avril 2026, version 1.

ADOPTÉE.

2026-188

Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2026-042

**Permettre la modification d'un bâtiment principal résidentiel
756, montée de Picardie**

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre la modification d'un bâtiment principal résidentiel situé au 756, montée de Picardie en remplaçant le revêtement de la toiture et en construisant une galerie avant en accentuant le larmier du versant avant de la toiture;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2026-045 du comité consultatif d'urbanisme datée du 5 mai 2026 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Frederick Groulx
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2026-042 afin de permettre la modification d'un bâtiment principal résidentiel, situé au 756, montée de Picardie en remplaçant le revêtement de la toiture et en construisant une galerie avant en accentuant le larmier du versant avant de la toiture, dans la zone A-215, le tout, selon les plans déposés par les requérants et datés du 14 avril 2026, version 1.

ADOPTÉE.

2026-189 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2026-044
Permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal résidentiel
4566, route Marie-Victorin

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal résidentiel situé au 4566, route Marie-Victorin en intégrant un garage de stationnement attaché au bâtiment;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2026-046 du comité consultatif d'urbanisme datée du 5 mai 2026 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2026-044 afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal résidentiel, situé au 4566, route Marie-Victorin, en intégrant un garage de stationnement attaché au bâtiment, dans la zone A-306, le tout, selon les plans déposés par le requérant et datés du 1^{er} avril 2026, version 1.

ADOPTÉE.

2026-190 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2026-045
Permettre la modification d'un bâtiment principal résidentiel
68, rue Sainte-Anne

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre la modification d'un bâtiment principal résidentiel situé au 68, rue Sainte-Anne en retirant le puit de lumière existant;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2026-043 du comité consultatif d'urbanisme datée du 5 mai 2026 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par madame la conseillère Caroline Charland
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2026-045 afin de permettre la modification d'un bâtiment principal résidentiel, situé au 68, rue Sainte-Anne, en retirant le puit de lumière existant, dans la zone H-630, le tout, selon les

plans déposés par les requérants et datés du 12 octobre 2022, version 3.

ADOPTÉE.

2026-191 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2026-051
Permettre la modification d'un bâtiment principal
82, rue Sainte-Anne

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre la modification d'un bâtiment principal situé au 82, rue Sainte-Anne en remplaçant le revêtement de la toiture;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2026-054 du comité consultatif d'urbanisme datée du 19 mai 2026 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Caroline Charland

APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2026-051 afin de permettre la modification d'un bâtiment principal, situé au 82, rue Sainte-Anne, en remplaçant le revêtement de la toiture, dans la zone H-630, le tout, selon la demande de permis déposée par le requérant et datée du 6 mai 2026.

ADOPTÉE.

Monsieur le maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après;

- *Un citoyen s'interroge sur les normes en marge avant d'un bâtiment principal.*

2026-192 Demande de dérogation mineure n° 2026-012
Permettre l'empiètement d'un bâtiment principal dans une marge avant
319, rue des Intendants

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure reçue afin de permettre l'empiètement d'un bâtiment principal de 65 centimètres dans une marge avant, situé au 319, rue des Intendants;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement du bâtiment aura pour effet d'être situé à 5,4 mètres de la ligne avant alors que la grille des usages et normes applicable à la zone H-529 prévoit une marge avant minimale de 6 mètres;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2026-049 du comité consultatif d'urbanisme datée du 5 mai 2026 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville en date du 15 mai 2026 invitant toute personne intéressée à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de dérogation mineure n° 2026-012 afin de permettre l'empiètement d'un bâtiment principal dans la marge avant à 5,4 mètres, alors que la grille des usages et normes applicable à cette zone prévoit une marge minimale de 6 mètres, situé au 319, rue des Intendants, dans la zone H-529, le tout, selon les plans concepts datés du 5 mai 2026, version 1.

ADOPTÉE.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

2026-193 Octroi de contrat – Camion 10 roues neuf (2025 ou 2026) avec équipements de déneigement

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public TP-2026-02 pour l'acquisition d'un camion 10 roues neuf (2025 ou 2026) avec équipements de déneigement, publié sur SÉAO le 8 avril 2026;

CONSIDÉRANT la réception de trois (3) soumissions aux montants suivants incluant les taxes :

- | | |
|----------------------------------|---------------|
| - Aebi Schmidt Canada inc. | 438 227,21 \$ |
| - Service d'équipement G.D. inc. | 445 650,00 \$ |
| - Équipements Pro-Fit inc. | 459 000,00 \$ |

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission est conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 26 mai 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER un contrat de 438 227,21 \$, incluant les taxes, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Aebi Schmidt Canada inc., pour l'acquisition d'un camion 10 roues neuf (2025 ou 2026) avec équipements de déneigement, conformément à sa soumission datée du 14 mai 2026;

D'AFFECTER cette dépense au fonds de roulement et de prévoir son remboursement sur une période de 10 ans à compter de 2027.

Certificat de la trésorière numéro 4104

ADOPTÉE.

2026-194 Services professionnels de laboratoire – Plage urbaine au parc de la Commune

CONSIDÉRANT que le règlement 994 décrétant des travaux d'aménagement d'une plage urbaine au parc de la Commune et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 1 050 000 \$ pour en acquitter le coût est en vigueur depuis le 28 mars 2025 et couvre uniquement le contrat de l'entrepreneur mandaté pour la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT la résolution 2026-120 adoptée lors de la séance ordinaire du

13 avril 2026 octroyant un contrat au montant de 1 074 056,21 \$ à la firme Construction & Expertise PG, pour des services professionnels de laboratoire relatifs à des études et au contrôle qualitatif des matériaux pour des projets prévus en 2026, 2027 et 2028;

CONSIDÉRANT que les services professionnels de laboratoire sont requis dans le cadre des travaux d'aménagement de la plage urbaine afin d'effectuer les analyses nécessaires, notamment pour la fondation de la chaussée, le béton, les enrobés bitumineux ainsi que les travaux d'aménagement paysager;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du génie en date du 20 mai 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AFFECTER un montant de 20 698,95 \$, taxes incluses, au surplus accumulé non affecté pour des services professionnels de laboratoire requis dans le cadre des travaux d'aménagement de la plage urbaine au parc de la Commune.

Certificat de la trésorière numéro 4105

ADOPTÉE.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2026-195 Calendrier des activités des membres du conseil – Juin 2026

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER les dépenses reliées à la présence des élus aux différentes activités, répertoriées au calendrier pour le mois de juin 2026, tel qu'annexé à la présente.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Demande d'information quant au poste d'ex officio occupé par le maire à l'Union des municipalités du Québec;
- Demande de précision quant au règlement de zonage applicable aux cinq lots visés dans le cadre de la phase III du projet résidentiel à proximité du parc Saint-Charles;
- Demande de précisions relativement à la résolution numéro 2019-381, adoptée à l'unanimité le 9 septembre 2019, limitant à 63 le nombre de logements pour la phase III du projet résidentiel à proximité du parc Saint-Charles;
- Demande de clarification concernant le prix de vente des terrains de la phase III du projet résidentiel à proximité du parc Saint-Charles;

- Demande de précisions concernant la limite de poids recommandée dans le rapport d'inspection du ponceau situé sur le chemin de la Butte-aux-Renards;
- Demande d'information quant à l'accès à l'eau potable en milieu rural.

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 21 h 36.

Le maire,

*La directrice adjointe des Services
juridiques et greffière,*

Martin Damphousse

Mylène Rioux, OMA